



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Lundi 17 février 2020]

Date de la convocation

11 février 2020

Date d'affichage

18 février 2020

Nombre de conseillers

En exercice : 31

Présents : 25

Procurations : 1

Votants : 26

Patrice GAUSSERAND, Maire, Martine SOUQUET, Pierre TRANIER, Monique GUILLE, Alain SORIANO, Francis RUFFEL, Dominique HIRISSOU, Christian PERO, *Maires Adjoints*, Martine VIOLETTE, Thierry BODDI, Lahcene BAAZIZ, David AMALRIC, Eric PILUDU, Christelle HARDY, Martine BOISSIERE, Laurent SQUASSINA, Aurélie TREILHOU, Jean BATAILLOU, Michèle RIEUX, Paul-François COLLIN, Chantal CAUSSE, Marie-Françoise BONELLO, Marie-Christine BOUTONNET, Thomas DOMENECH, Bernard BARTHE, *Conseillers*

Absents et représentés : Pierre COURJAULT-RADE,

Absents : Magali CAMALET, Stéphanie NELATON, Françoise BONNET, Maxime BARBAOUAT, Philippe PILLEUX

*Secrétaire de séance : Martine Souquet*

**N° 013/ 2020**

**OBJET DE DELIBERATION : Demande de subventions pour l'aménagement des espaces publics du quartier de Lentajou**

**Exposé des motifs**

La Ville de Gaillac, en partenariat avec l'Agglomération Gaillac-Graulhet et le bailleur social Tarn Habitat, œuvre activement pour la rénovation du quartier prioritaire de Lentajou. Une étude urbaine a été réalisée en 2016 afin de proposer des scénarios de réhabilitation pour l'ensemble du quartier.

Un travail approfondi entre les différents acteurs impliqués dans le projet a permis d'aboutir à un projet de réhabilitation concret qui se traduit par :

- La démolition par Tarn Habitat du bâtiment D et des barres C5 et C6,
- La rénovation des logements (maîtrise d'ouvrage Tarn Habitat),
- L'aménagement des espaces publics (co-maîtrise d'ouvrage Ville de Gaillac – Agglomération Gaillac-Graulhet),
- Le réaménagement de l'entrée du quartier (co-maîtrise d'ouvrage Ville de Gaillac – Agglomération Gaillac-Graulhet),
- La démolition de l'actuelle maison de quartier (maîtrise d'ouvrage Ville de Gaillac),
- La construction d'une nouvelle école maternelle (maîtrise d'ouvrage Agglomération Gaillac-Graulhet),
- La rénovation de l'actuelle école en maison des quartiers (maîtrise d'ouvrage Ville de Gaillac).

En particulier, le volet « aménagement des espaces publics » fait l'objet d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Gaillac et l'Agglomération Gaillac-Graulhet afin d'assurer conjointement le portage opérationnel et financier de cette opération.

Dans une optique de cohérence d'ensemble et d'optimisation de la coordination des opérations, une procédure de concours unique a été organisée par l'Agglomération Gaillac-Graulhet et la Ville de Gaillac afin de confier l'ensemble du projet à un maître d'œuvre unique : l'aménagement des espaces publics, la construction d'une nouvelle école maternelle et la rénovation de l'actuelle école en maison des quartiers. Au terme de la procédure de concours, l'opération globale a été confiée à une équipe de maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire dont le mandataire est l'Atelier d'Architecture AR357.

Le coût d'opération prévisionnel pour l'opération d'aménagement des espaces publics s'élève à 3 000 000 € HT dont un coût travaux de 2 660 000 € HT.

Pour la réalisation de cette opération, la Ville de Gaillac sollicite le soutien financier de l'Etat dans le cadre de la DSIL, de la Région Occitanie dans le cadre du dispositif « Bourgs-centres » et du Département du Tarn dans le cadre du Fond de Développement Territorial (Contrat Atouts Tarn).

Le plan de financement de l'opération se présente comme suit :

Projet d'aménagement des espaces publics du quartier de Lentajou à Gaillac - Coût prévisionnel et plan de financement prévisionnel						
DEPENSES (montant € H.T.)		RECETTES		%	CA Gaillac-Graulhet 50%	Commune Gaillac 50%
Travaux						
Démolitions – travaux préparatoires	130 000,00	Etat DSIL*	748 500,00	25%	374 250,00	374 250,00
Réseaux	505 000,00	Région Occitanie	120 000,00	4%	60 000,00	60 000,00
Revêtements de surfaces	1 555 000,00	Département du Tarn**	374 250,00	12%	187 125,00	187 125,00
Plantations et espaces verts	310 000,00	Autofinancement	1 757 250,00	59%	878 625,00	878 625,00
Mobilier urbain	160 000,00					
Imprévus travaux et révisions	22 381,00					
<i>Sous-total</i>	2 682 381,00					
<b>Etudes et prestations intellectuelles</b>						
Maîtrise d'œuvre	266 000,00					
CSPS	10 000,00					
Frais de concours (primes et jury)	20 265,00					
Publications concours (à la charge de la CA)	972,00					
Etudes diverses : diagnostic phytosanitaire	1 312,00					
Etudes diverses : campagne géoradar	8 070,00					
Etudes diverses : étude géotechnique	8 000,00					
Divers (publications, géomètre, constat d'huissier...)	3 000,00					
<i>Sous-total</i>	317 619,00					
<b>TOTAL</b>	<b>3 000 000,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 000 000,00</b>	<b>100%</b>	<b>1 500 000,00</b>	<b>1 500 000,00</b>
<b>Dépenses CA Gaillac-Graulhet 50%</b>	<b>1 500 000,00</b>					
<b>Dépenses Commune de Gaillac 50%</b>	<b>1 500 000,00</b>					

\*30% dépense totale -réseaux

\*\*15% dépense totale -réseaux

Vu la délibération de l'Agglomération Gaillac-Graulhet en date du 27 novembre 2017 approuvant la politique d'aménagement des Bourgs-centres et des Cœurs de villages dans laquelle s'inscrit le projet de rénovation urbaine du quartier de Lentajou à Gaillac,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 novembre 2019, approuvant la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux d'aménagement des espaces publics du quartier de Lentajou,

**Considérant** le projet de requalification du quartier d'habitat social de Lentajou situé dans le périmètre de la géographie prioritaire de la politique de la Ville, inscrit dans le Contrat de Ville 2015-2020 signé en juillet 2015,

Il est proposé au Conseil Municipal :

**D'adopter** l'opération,

**De valider** le plan de financement prévisionnel proposé,

**D'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat, de la Région Occitanie et du Département du Tarn conformément au plan de financement présenté, à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tout document afférent.

**VOTE** : à l'unanimité des membres présents

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**ADOpte** l'opération,

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel proposé,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat, de la Région Occitanie et du Département du Tarn conformément au plan de financement présenté, à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tout document afférent.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Fait à Gaillac, le 18 février 2020

Le Maire

Patrice GAUSSERAND

